



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

ID : 032-253200240-20250408-2025_142-DE

DÉLIBÉRATION 2025-142

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de membres présents lors de la délibération : 5
Nombre de membres ayant donné procuration :
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 1
Date de convocation : 03/04/2025
Date d'envoi à la SP de condom : 22/04/2025
Date de publication : 22/04/2025
Votes contre :
Votes pour : 5
Abstentions :

L'an deux mille vingt-cinq et huit avril à onze heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr JORIEUX Michel, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe,

Ayant donné procuration:

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr GOURGUES Gérard, Mme GRILLON Hélène, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mme LACAVE Delphine, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mr LABURTHE Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mr MEYROUS Jérôme, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth, Mr TIMOTHEE Frédéric.

Absents: Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme DESPAX Nelly, Mme DHAINAUT Annie, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, MAO Jean-Pierre, Mr MONTARET Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme NEGRINI Régine, Mme PINSOLLES Nicole, Mr SCARAVETTI Henri, Mme SOLARY Jacqueline.

Participants sans droit de vote : Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme CAMPAGNOLLE Dorothee, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève.

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 26 mars 2025 n'a pas pu se réunir le 2 avril 2025 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 3 avril 2025 à la date du 8 avril 2025, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024 du S.A.T. ASSAINISSEMENT COLLECTIF dont les résultats se présentent comme suit :

| Section d'exploitation | | |
|--|-------|------------|
| Résultat de l'exercice 2024 qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte financier unique | | - 6 549.77 |
| Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte financier unique) | B | 222 228.68 |
| Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 | A + B | 215 678.91 |

| Section d'investissement | | |
|--|-----------|------------|
| Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) | | -64 343.99 |
| | C | |
| | D | |
| Soldes des restes à réaliser | | |
| | E | |
| Solde d'exécution avec restes à réaliser | E = C + D | -64 343.99 |

DÉCIDE, à l'unanimité

➤ D'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

| | | |
|---|---|------------|
| 1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de | F | 64 343.99 |
| 2°) le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté" | | 151 334.92 |

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 15/04/2025

Le Président

Nicolas MELIET

